

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

INTITULÉ DU POSTE

Ingénieur d'études sanitaires Chargé des espaces clos et de l'environnement extérieur

Famille professionnelle: Santé

Emploi-type : conseiller-expert en santé publique et environnementale (SAN-40-A)

Niveau d'emploi : ingénieur d'études sanitaires - catégorie A

Cotation RIFSEEP: Groupe 3

Au vu des spécificités du secteur professionnel concerné, aucune équivalence catégorielle relevant d'organismes d'assurance maladie n'est retenue.

AFFECTATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE

Site : Siège Lyon Siège Clermont-Ferrand Délégation départementale

Direction : Délégation départementale de l'Allier

Pôle : Santé Publique

Service/Unité : Veille, Sécurité sanitaire et Santé environnementale

Site : 20 rue Aristide Briand à Yzeure (03)

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION

Enjeux/Missions du service d'affectation :

L'ARS a trois grandes missions :

Réguler l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social :

- Pour une meilleure répartition d'offre sur le territoire
- Pour assurer des soins et des prises en charges médico-sociales sûres et de qualité
- Pour une meilleure utilisation des ressources et la maîtrise des dépenses

Gérer les urgences sanitaires :

- Contribuer à la gestion des crises sanitaires, sous la responsabilité des Préfets de départements
- Organiser la veille et la sécurité sanitaire ainsi que l'observation de la santé

Développer la prévention :

- Assurer le développement des actions de prévention et de promotion de la santé, ainsi que participer à la prise en charge de la santé au travail
- Prévenir les risques pour la santé liés à l'environnement

Missions de la délégation départementale et du service :

La délégation départementale de l'Allier constitue l'échelon local de l'action de l'ARS.

En lien avec les directions métiers, la Délégation aux usagers, à l'évaluation et à la Qualité (DUEQ) et la

Mission Inspection, Evaluation et Contrôles (MIEC), elle exerce les missions suivantes :

- **Les missions exercées sous l'autorité du préfet :** prévention des risques sanitaires liés à l'environnement, mise en œuvre des dispositions sur les soins psychiatriques sans consentement, application du règlement sanitaire départemental, procédures d'alertes sanitaires et participation au centre opérationnel départemental (COD).
- **Le suivi de la réglementation générale :** mise en œuvre des actes de gestion et d'application des différentes réglementations issues du code de la santé publique, organisation et suivi des examens et stages, enregistrement des professionnels de santé et veille statutaire relative aux personnels de la fonction publique hospitalière et médico-sociale.
- **L'animation territoriale :** elle est garante de la territorialisation des politiques et des thèmes définis par le projet régional de santé et assume l'animation au sein des territoires des thématiques relevant du champ de compétence de l'Agence. Notamment, elle propose et négocie les contrats locaux de santé et met en œuvre à l'échelon territorial adapté les différents programmes du Projet Régional de Santé.
- **La régulation territoriale :** elle assure la régulation territoriale pour les secteurs hospitalier et médico-social et apporte notamment sa contribution à l'allocation de ressources, selon la répartition des tâches fixées avec les directions métiers, à la contractualisation avec les établissements sanitaires et médico-sociaux, ainsi qu'à l'analyse des activités.

Elle participe également aux missions d'inspection et de contrôle, selon le programme annuel prévu par la MIEC et contribue, pour ce qui la concerne, à l'élaboration des politiques régionales.

Le pôle santé publique :

En lien avec les directions métiers, il assure des missions relatives à la promotion de la santé, la prévention, ainsi que la veille et sécurité sanitaire et la santé environnementale.

L'Unité Veille, Sécurité sanitaire et Santé environnementale :

Elle est chargée de la mise en œuvre des mesures préventives et curatives ayant pour objet la protection de la santé des populations contre les risques liés aux milieux et modes de vie et contribue principalement à la surveillance sanitaire de l'environnement et au contrôle technique des règles d'hygiène, à la prise en compte des objectifs sanitaires dans les politiques d'aménagement et d'équipement et à la maîtrise des perturbations chroniques ou accidentelles des milieux de vie.

Effectif du service : 8

DESCRIPTION DU POSTE

Activités principales : en lien avec le technicien sanitaire chargé de ces thématiques

Lutte contre l'habitat indigne :

- Instruction des dossiers et procédures relevant de la responsabilité du Préfet du fait de ses pouvoirs de police spéciale : insalubrité, plomb, amiante, monoxyde de carbone, dangers sanitaires ponctuels : visite, rapport, CoDERST, suivi, gestion des contentieux.
- Prévention et mise en œuvre des procédures / mesures de gestion dans le cadre de la lutte contre les intoxications au monoxyde de carbone, du saturnisme, du risque lié au radon et à l'amiante, de l'amélioration de la qualité de l'air intérieur (ERP)
- Participation aux instances de pilotage et de suivi des actions de lutte contre le mal logement, notamment aux réunions du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne / Identification et mise en relation des acteurs impliqués dans la thématique afin de faire aboutir les actions
- Renseignement de données dans les bases informatiques dédiées (SISE-ERP, SIROCCO, @riane-habitat, ...) et établissement de bilans.
- Soutien technique et administratif des SCHS, sensibilisation des élus et des personnels des collectivités

Elaboration d'avis sanitaires :

- Dossiers et documents d'urbanisme, notamment permis de construire, projets d'aménagement, PLU(i)...
- Dossiers dont l'instruction relève des missions de l'ARS dans le cadre du protocole Préfet / ARS, notamment les opérations funéraires

Lutte contre l'ambrosie :

- Promotion et mise en œuvre, au niveau départemental, du programme régional de lutte contre l'ambrosie
- Organisation du comité technique départemental et participation aux actions de sensibilisation et de formation des référents des collectivités

Animation et coordination des actions de prévention et de promotion de la santé :

- Développement et suivi de la mise en œuvre des actions de prévention dans son domaine d'activité (en lien avec le responsable prévention et promotion de la santé) : intégration d'actions dans les Contrats locaux de Santé, participation aux campagnes d'information, sensibilisation des acteurs locaux et de la population

Traitement et / ou orientation des plaintes et signalements : habitat dégradé, hygiène en milieu rural, espèces nuisibles.

Appui technique et réglementaire :

- Appui technique et réglementaire sur des sujets et dossiers concernant l'environnement extérieur : qualité de l'air extérieur, rayonnement non ionisants...
- Gestion des Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux

Ces attributions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du service et de l'adaptation de l'organisation par le chef de pôle santé publique en lien avec la filière DSP.

Activités annexes :

- Participation à des missions d'inspection / contrôle dans le cadre du programme d'inspection régional et du domaine de compétence de l'unité
- Participation aux cercles de compétences régionaux, pour les thématiques gérées
- Gestion des signaux d'alerte et des signalements en lien avec la direction déléguée « Veille et alertes sanitaires », pour le domaine de compétences
- Veille technique et réglementaire sur ses thèmes d'activité
- Encadrement de l'Unité Veille, Sécurité sanitaire et santé environnementale en l'absence de son

responsable

Spécificités du poste / Contraintes

- Déplacements dans le cadre de ses missions sur le territoire de la région Auvergne Rhône-Alpes (principalement Lyon, Clermont-Ferrand et département de l'Allier)
- Travail en réseau avec la direction de santé publique (pôle santé et environnement) et les services santé environnement des 12 délégations départementales
- Participation aux astreintes selon la note d'organisation interne

Partenaires institutionnels (liste non exhaustive) :

- Direction Générale de la Santé
- Préfecture et représentants des services de l'Etat
- Conseil départemental
- Collectivités territoriales
- Santé Publique France
- Associations environnementales, opérateurs, entreprises privées
- Professionnels de santé

COMPÉTENCES REQUISES

Connaissances

| E : expert (niv. 4) / M : maîtrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1) | Niveau de mise en œuvre | | | |
|---|-------------------------|-------|-------|-------|
| | E (4) | M (3) | A (2) | N (1) |
| <i>Environnement institutionnel et administratif : organisation, fonctionnement et missions des services dans le champ concerné</i> | | X | | |
| <i>Cadre légal et réglementaire de la santé publique</i> | | X | | |
| <i>Politiques sanitaires</i> | | X | | |
| <i>Principes et méthodes de l'inspection et / ou contrôle</i> | | X | | |
| <i>Normes et procédures juridiques et techniques différentes aux domaines d'intervention</i> | | X | | |

Savoir-Faire

| E : expert (niv. 4) / M : maîtrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1) | Niveau de mise en œuvre | | | |
|--|-------------------------|-------|-------|-------|
| | E (4) | M (3) | A (2) | N (1) |
| <i>Analyser et maîtriser les risques</i> | | X | | |
| <i>Définir et proposer des mesures préventives et correctives adaptées en fonction de l'environnement</i> | | X | | |
| <i>Rédiger et assurer la sécurité juridique des écrits</i> | | X | | |
| <i>Appréciation des exigences, valeurs et enjeux des partenaires pour mettre en œuvre les dispositifs de santé</i> | | X | | |
| <i>Inscription des actions et programmes dans le cadre légal réglementaire</i> | | X | | |
| <i>Capacité à réaliser un diagnostic et une analyse sur les problématiques de santé publique</i> | X | | | |

Savoir-Être

| |
|---|
| <i>Faire preuve de rigueur, d'adaptabilité et d'initiative</i> |
| <i>Travailler en équipe, à l'intérieur du service comme avec les partenaires extérieurs</i> |
| <i>Représenter l'Etat ou son institution</i> |
| <i>Avoir le sens de l'écoute et du dialogue</i> |

POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION

Lien hiérarchique : Chef de pôle santé publique de la Délégation Départementale de l'Allier

Liens fonctionnels : direction de santé publique (pôle santé environnement)